

CONFLITS SOCIAUX

Forte hausse de la conflictualité

L'année 2005 se caractérise par une augmentation significative du nombre de conflits, en raison notamment d'entreprises qui ont connu plusieurs mouvements. Parallèlement, grâce à la mise en place d'une section "résolution des conflits" au sein de la Direction du Travail, le dialogue social entre patrons et salariés semble progresser.

Les données des **conflits sociaux** pour l'année 2005 fournies par la Direction du Travail et de l'Emploi révèlent que 54 conflits sont intervenus dans le secteur privé (hors mines). En comparaison avec l'année 2004, 2005 se caractérise par une augmentation significative du nombre de conflits (39 en 2004) et par une diminution du nombre d'entreprises concernées (34 en 2005 contre 46 en

2004), du fait d'établissements ayant connu des conflits à répétition.

Le nombre de grévistes diminue puisque l'on passe de 1 803 en 2004 à 1 654 en 2005. Paradoxalement, le nombre de salariés concernés (salariés grévistes + salariés empêchés de travailler) augmente de façon considérable puisqu'il est pratiquement multiplié par deux (6 873 en 2005 contre 3 465 en 2004), et se situe largement au-dessus de la

moyenne de ces cinq dernières années (3 788). Il en résulte une augmentation du nombre de journées perdues (33 466 en 2005 contre 22 301 en 2004 soit +50,1%).

Enfin, la durée moyenne des conflits diminue de 4,2 jours (6,2 jours en 2005 contre 10,4 en 2004) par rapport à une année qui avait enregistré une durée des conflits particulièrement élevée.

• • La section de résolution des conflits • •

En octobre 2004, la Direction du Travail et de l'Emploi a été réorganisée et, pour permettre une meilleure application des dispositions du "Pacte Social" portant sur la résolution des conflits du travail, il a été créé en son sein une "section de la résolution des conflits et de la négociation collective (SRNC)". Cette section offre aux partenaires sociaux un espace de traitement et d'accompagnement des conflits collectifs de travail. Elle a pour vocation de couvrir l'ensemble du territoire (les îles Loyauté comprises). L'existence et les missions de cette section ont été confirmées par l'arrêté n°2005-2591/GNC du 13 octobre 2005 fixant les attributions et portant organisation de la Direction du Travail et de l'Emploi de la Nouvelle-Calédonie.

Évolution du nombre de conflits dans le secteur privé (hors mines)

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Nombre de conflits	30	22	43	33	24	38	29	31	39	54
Nombre de jours perdus	13 826	7 819	11 861	19 802	7 391	9 106	12 170	8 258	22 301	33 466
Durée moyenne des conflits	10,2	12,3	5,0	12,1	8,0	6,8	6,5	4,8	10,4	6,2

Source : Direction du Travail et de l'Emploi

Unité : nbre, jours

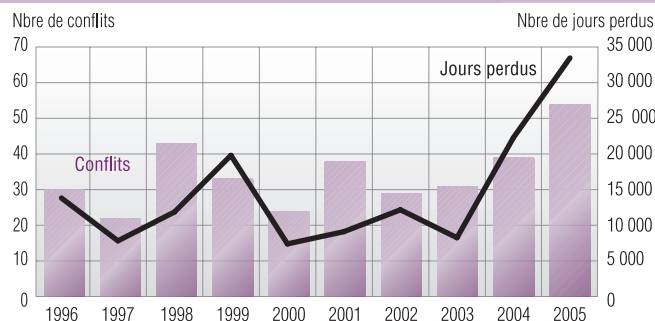
Par ailleurs, 61,1% des conflits enregistrés ont une durée d'une journée, soit une nette augmentation du nombre de conflits de courte durée. Ce recul pourrait correspondre, d'après la Direction du Travail, à un meilleur enregistrement de ce type de conflits grâce à la mise en place d'une section spécialisée au sein de cette direction (voir encadré).

Derrière la durée moyenne, on distingue une durée des conflits qui a varié en 2005 de 1 à 98 jours. La durée la plus importante concerne le secteur de l'hôtellerie et de la restauration. Les statistiques 2005 laissent apparaître que plus la durée s'allonge, moins il y a de conflits : les conflits de courte durée (moins de 10 jours) ont ainsi représenté plus des deux tiers (66,7%) de l'ensemble, ceux d'une durée comprise entre 10

et 30 jours concernent un peu moins du tiers (31,5%), alors que les conflits d'une durée su-

périeure à 30 jours n'ont touché que 1,8% des conflits en 2005.

Évolution des conflits sociaux dans le secteur privé (hors mines)



Source : Direction du travail et de l'Emploi

Il a été observé que la grande majorité des conflits (77,8%) a concerné des entreprises de plus de 50 salariés. A l'inverse, les entreprises de moins de 10 salariés n'ont comptabilisé aucun conflit.

En 2005, 7 secteurs ont été con-

cernés par des conflits. Comme en 2004, les secteurs du commerce et du BTP ont été les plus touchés (61%) par la conflictualité. Par rapport à 2004, il convient de noter la forte progression des conflits dans le commerce, le BTP et les transports.

•••• Méthode ••••

Les conflits collectifs comptabilisés par la Direction du Travail et de l'Emploi concernent les "cessations concertées du travail en vue d'appuyer des revendications professionnelles déterminées auxquelles l'employeur refuse de donner satisfaction", d'une durée égale ou supérieure à un jour.

Seuls les conflits survenus dans le secteur privé, à l'exception des secteurs maritimes et miniers, ont été pris en compte.

Les données recueillies résultent des déclarations d'entreprises, d'organisations syndicales, ainsi que des propres observations de la Direction du Travail.

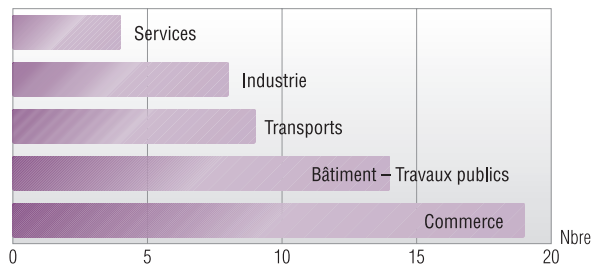
La répartition des conflits par syndicat révèle que l'USTKE enregistre la participation la plus élevée, avec 26 conflits, devant les syndicats USOENC (15 conflits), CSTNC (10 conflits), STOP/SOTPM (4) et enfin, le SLUA, l'USGCINC et l'UTCFC/CGC avec 1 conflit chacun.

La Confédération Syndicale des Travailleurs de Nouvelle-Calédonie (CSTNC) est un syndicat nouvellement créé : son assemblée générale constitutive s'est tenue le 23 mars 2005.

Plusieurs revendications pouvant être exprimées au cours d'un même conflit, le nombre total de revendications se trouve être supérieur au nombre de conflits. 60 revendications ont ainsi pu être répertoriées au cours des 54 conflits enregistrés en 2005.

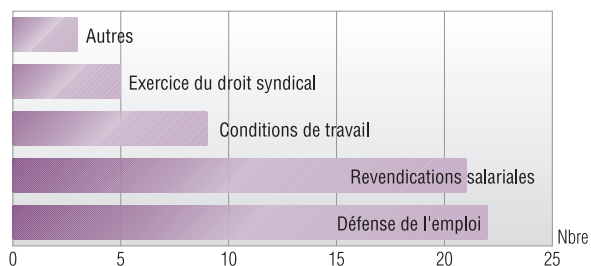
Comme en 2004, les revendications relatives aux salaires (21 cas) et à l'emploi (22) ont représenté la majorité des revendications en 2005 (presque les trois quarts), devant celles relatives

Conflits selon le secteur économique en 2005 (hors mines)



Source : Direction du Travail et de l'Emploi

Conflits selon le motif en 2005 (hors mines)



Source : Direction du Travail et de l'Emploi

aux conditions de travail (9) et à l'exercice du droit syndical (5). Les revendications relatives aux institutions représentatives du

personnel ont fait leur apparition en 2005, avec 3 cas.